



## **Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 6 octobre 2022 à 18 h**

Conformément aux exigences de l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 et sur le Budget de fonctionnement 2023.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions avant 17 h le jeudi, 6 octobre 2022, au [secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca) ;
- Toute question reçue avant 17 h le jeudi, 6 octobre 2022 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élu(e)s
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 octobre 2022, à 18 h
- 10.04** Présentation du budget 2023 et du PDI 2023-2032 de l'arrondissement d'Outremont
- 10.05** Période de questions des citoyens

#### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dresser le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 431 000 \$ au fonds de stationnement, au fonds des parcs ainsi qu'au fonds d'urgence climatique de l'arrondissement
- 30.02** Dresser le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement d'Outremont

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1223711045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dresser le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 431 000 \$ au fonds de stationnement, au fonds des parcs ainsi qu'au fonds d'urgence climatique de l'arrondissement

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711045;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**DE DRESSER** le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2023 et de le transmettre au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

**D'ENTÉRINER** la structure organisationnelle 2023 de l'arrondissement;

**D'AUTORISER**, dans le cadre du budget 2023, une affectation de 220 000 \$ au fonds des parcs, de 135 000 \$ au fonds de stationnement et de 76 000 \$ au fonds d'urgence climatique de l'arrondissement.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2022-10-04 16:01

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1223711045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dresser le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 431 000 \$ au fonds de stationnement, au fonds des parcs ainsi qu'au fonds d'urgence climatique de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les articles 143.2 et 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Cette année, le comité exécutif a fixé au 11 octobre 2022 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2023 et leur Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA21 160346 - 1213711017 - Dresser le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement d'Outremont
- CA20 160287 - 1203711009 - Dresser le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement d'Outremont
- CA20 160288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont
- CA19 16 0394 - 1196313003 - Dresser le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2020 ainsi que le Programme triennal des immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022;
- CA18 16 0345 - 1186983013 - Dresser le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
- CA17 16 0457 - 1176983003 - Dresser le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
- CA16 16 0361 - 1162861010 - Dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
- CA18 16 0346 - 1186983012 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2019-

2020-2021 de l'arrondissement Outremont;  
CA18 16 0060 - 1186695005 - Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000 \$ du "Programme d'aménagement des parcs" vers le "Programme de protection des immeubles";  
CA17 16 0458 - 1176983004 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement Outremont;  
CA16 16 0285 - 1166983003 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

## DESCRIPTION

### ENJEUX - PRÉPARATION BUDGET 2023

- Déficit structurel de la dotation de l'arrondissement, provenant de la ville centre, dû à la réforme du financement des arrondissements;
- Indexation de la dotation de 2 % insuffisante pour absorber l'ensemble des augmentations de la main-d'œuvre;
- Indexation de la dotation de 2 % insuffisante pour absorber l'ensemble des augmentations des contrats dû à l'inflation importante pour 2022-2023;
- Augmentation du territoire de 13 % et augmentation de la population à servir sans ajustement de la dotation de l'arrondissement;
- Financement insuffisant afin d'assurer un niveau de services de base aux citoyen.ne.s : Propreté, verdissement et entretien des parcs.

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

#### Amélioration des services aux citoyen.ne.s :

- Propreté : verdissement, entretien des parcs et biodiversité;
- Élargir les mesures d'urgence climatique;
- Ajouter et optimiser les ressources humaines afin de mieux servir les citoyens;
- Application des règlements de zonage et permis;
- Sécurité et circulation de transit.

#### Aspects financiers :

- Hausse des tarifs de 3 %;
- Inclure en toute transparence les investissements provenant des différents fonds (urgence climatique, stationnement et parcs) dans le budget de fonctionnement pour financer des projets;
- Coupures dans le budget de fonctionnement de 226 400 \$ (2022 vs 2023).

## JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif. Le 2 juin 2022, le Service des finances a transmis aux arrondissements le montant du transfert attribué accompagné des orientations générales de la ville eu égard au budget de fonctionnement 2023 et au programme décennal des immobilisations 2023-2032. Les transferts centraux reçus aux fins de la préparation de notre budget de fonctionnement ont été bonifiés en 2022.

L'administration a procédé à l'exercice de planification budgétaire au cours de la période estivale. La participation de toutes les unités a été sollicitée, les directions ont été rencontrées et ont activement participé au processus budgétaire.

Les prévisions budgétaires ont été transmises au Service des finances à la fin du mois

d'août, le budget sera présenté au conseil lors d'une séance spéciale qui doit se tenir jeudi le 6 octobre 2022, à 18 h.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### COMPOSANTES DU BUDGET

	<b>2023</b>
Transferts centraux	10 469 500 \$
Revenus locaux	3 227 100 \$
Taxe relative aux services	3 530 600 \$
Fonds d'urgence climatique	76 000 \$
Fonds de parcs	220 000 \$
Fonds de stationnement	135 000 \$
<b>Total</b>	<b>17 658 200 \$</b>

#### 1. Transferts centraux (dotation)

<b>Transfert 2022</b>	<b>10 085 300 \$</b>
Indexation de transferts (2 %)	201 700 \$
Ajustement SGPI - alarmes	5 000 \$
Titularisation cols bleus	177 500 \$
<b>Total transferts centraux 2023</b>	<b>10 469 500 \$</b>

#### 2. Revenus locaux de tarification

<b>Budget 2022</b>	
Aménagement urbain, patrimoine et administration	1 411 300 \$
Culture, sports, loisirs et développement social	837 800 \$
Transition écologique et sécurité publique	884 000 \$
	3 133 100 \$
<b>Indexation</b>	
Estimée à 3 %	94 000 \$
<b>TOTAL 2023</b>	<b>3 227 100 \$</b>

#### 3. Taxe relative aux services

Cette taxe est établie en fonction :

- du rôle foncier (valeur de la propriété)
- de nouvelles propriétés
- de la hausse décidée par le conseil d'arrondissement

#### Budget prévu pour la taxe relative aux services 2023

2022	2023	ÉCART
3 190 600 \$	3 530 600 \$	340 000 \$

## EFFECTIFS PAR DIRECTION / DIVISION

Unités	2021	2022	2023
Direction d'arrondissement	3	3	2,5
Bureau de projets	6	5	6
Division circulation et occupation du domaine public	3	0	0
Cabinet	0,7	0,7	0,7
DAA – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif	2	2	2
Division urbanisme, permis et inspection	13,5	10	10
Division du soutien administratif	12	12	12
Division circulation et occupation du domaine public		6	7
DAA – Qualité de vie	2,6	2,6	2,6
Division voirie	25,5	28,5	31,5
Division des sports, des loisirs et des parcs	28,7	31,7	34,7
Division culture et bibliothèque	13,8	11,6	11,6
Cadre en réaffectation (sans budget - effectif non comptabilisé dans la structure)	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>110,8</b>	<b>113,1</b>	<b>120,6</b>
Postes financés au PTI/PDI et Fonds des parcs	6	5	5,5

## MONTREAL 2030

Les projets réalisés dans le cadre du budget 2023 répondront aux principes de Montréal 2030, ainsi qu'aux principes d'urgence climatique et de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+). En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés au budget 2023 permettront d'atteindre les objectifs de l'arrondissement en matière d'urgence climatique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour les citoyen.ne.s.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présentation du budget sera ajoutée au site internet de l'arrondissement comme par les années passées.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément aux dispositions du *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont* (AO-411) et conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q.c C-11.4) - un avis public annonçant l'adoption du Programme décennal d'immobilisation 2023-2032 et du budget de fonctionnement 2023 a été publié sur le site montreal.ca ainsi qu'à la Mairie de l'arrondissement le 26 septembre 2022.

- Adoption : 6 octobre 2022
- Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2023) : adoption le 5 décembre 2022
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) : adoption le 5 décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-15

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1223711046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dresser le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement d'Outremont

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711046;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

**DE DRESSER** le programme décennal des immobilisations de l'arrondissement Outremont 2023-2032, lequel prévoit des investissements de 25 610 000 \$ au cours des dix (10) prochaines années, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

**DE LE TRANSMETTRE** au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la Ville, le programme des immobilisations de la Ville, lequel doit comprendre à l'égard de chaque arrondissement, un programme d'immobilisations.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2022-10-04 16:03

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1223711046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dresser le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 473 de la *Loi des cités et villes* , la Ville de Montréal est tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes.

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) est une planification des dépenses d'immobilisations sur un horizon de dix ans. Adopté par l'administration municipale, il est divisé en phases annuelles et doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Les principaux objectifs du PDI sont :

- Fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités et des ressources financières disponibles;
- Permettre de gérer l'impact financier des projets sur les budgets annuels de fonctionnement en déterminant les frais de financement, d'exploitation et les différents revenus générés par les projets d'immobilisations.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 16 0347 - 1213711018 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont  
CA20 16 0288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont  
CA19 16 0394 - 1196313003 - Dresser le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2020 ainsi que le programme triennal des immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022;  
CA18 16 0345 - 1186983013 - Dresser le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;

CA17 16 0457 - 1176983003 - Dresser le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;

CA16 16 0361 - 1162861010 - De dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;

CA18 16 0346 - 1186983012 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement Outremont;

CA18 16 0060 - 1186695005 - Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000 \$ du "Programme d'aménagement des parcs" vers le "Programme de protection des immeubles";

CA17 16 0458 - 1176983004 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement Outremont;

CA16 16 0285 - 1166983003 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

## DESCRIPTION

Orientations générales - Plan décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032:

- La planification du PDI 2023-2032 des projets des services centraux et des arrondissements doit refléter adéquatement les réalisations prévues pour cette période en fonction de l'état d'avancement des projets;
- Les services centraux et les arrondissements devront limiter les investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables qui leur est soumise;
- Pour être admissibles au PDI 2023-2032, les dépenses d'immobilisations doivent être de nature capitalisable et satisfaire les conditions de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;
- Les services centraux et les arrondissements ont la responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de tout nouvel équipement à même leur enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, chaque année, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif.

En juin dernier, le Service des finances a transmis aux arrondissements le montant de l'enveloppe attribuée ainsi qu'un document décrivant les orientations générales de la Ville.

L'administration a procédé à l'exercice de planification budgétaire au cours de la période estivale. Les directions ont été sollicitées et rencontrées dans ce processus de préparation budgétaire.

Les prévisions budgétaires ont été transmises au Service des finances à la fin du mois d'août et les budgets doivent être adoptés au plus tard le 11 octobre 2022.

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement d'Outremont, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement Outremont prévoit un investissement total de 25 610 000 \$ soit un montant de 2 561 000 \$ par année.

Le détail des investissements prévus est disponible en pièces jointes.

La réalisation des projets décrits en pièces jointes nécessitera de nouveaux règlements d'emprunt et l'approbation du MAMH.

### **MONTRÉAL 2030**

Les projets réalisés dans le cadre du PDI 2023-2032 répondront aux orientations de Montréal 2030, ainsi qu'aux principes d'urgence climatique et de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+).

En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés au PDI 2023-2032 permettront d'atteindre les objectifs de l'arrondissement en matière d'urgence climatique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du PDI 2023-2032 permettra la réalisation de projets dédiés au maintien de nos infrastructures, bâtiments et équipements, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La présentation du budget sera ajoutée au site internet de l'arrondissement comme par les années passées.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément aux dispositions du *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont* (AO-411) et conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q.c C-11.4) - un avis public annonçant l'adoption du Programme décennal d'immobilisation 2023-2032 et du budget de fonctionnement 2023 a été

publié sur le site Montreal.ca ainsi qu'à la Mairie de l'arrondissement le 26 septembre 2022.  
Adoption : 6 octobre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-16

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa